



AVIS PUBLIC

TARIFICATION DES DEMANDES DE RÉVISION

ERRATUM

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 16^e jour du d'avril 2026

La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite informer la population qu'une erreur s'est produite lors de l'émission des avis d'évaluation.

En effet, les paramètres relatifs à la tarification des demandes de révision n'ont pas été ajustés conformément au règlement **163-2014-1 de la MRC de Matawinie**.

Par conséquent, les montants indiqués sur les avis d'évaluation pour déposer une demande de révision sont inexacts.

Tarification applicable pour une demande de révision

Valeur de la propriété	Tarification conforme	Tarification erronée
Jusqu'à 500 000 \$	85 \$	75 \$
Jusqu'à 2 000 000 \$	340 \$	300 \$
Jusqu'à 5 000 000 \$	570 \$	500 \$
Jusqu'à 10 000 000 \$	1 145 \$	1 000 \$

Les citoyens sont invités à tenir compte de la tarification **conforme** pour toute demande de révision auprès de la MRC de Matawinie.

La Municipalité vous prie de bien vouloir accepter ses excuses pour les inconvénients occasionnés par cette situation.


Jessica Tardif
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière

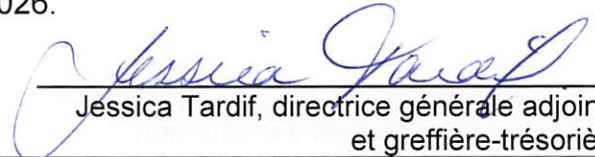


AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jessica Tardif, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Internet, le 16^e jour d'avril 2026, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour d'avril 2026.


Jessica Tardif, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière